

Commune de

SAINT BARTHELEMY LESTRA

(Département de la Loire)

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté le 29 août 2017

Approuvé le.....

P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr

SOMMAIRE

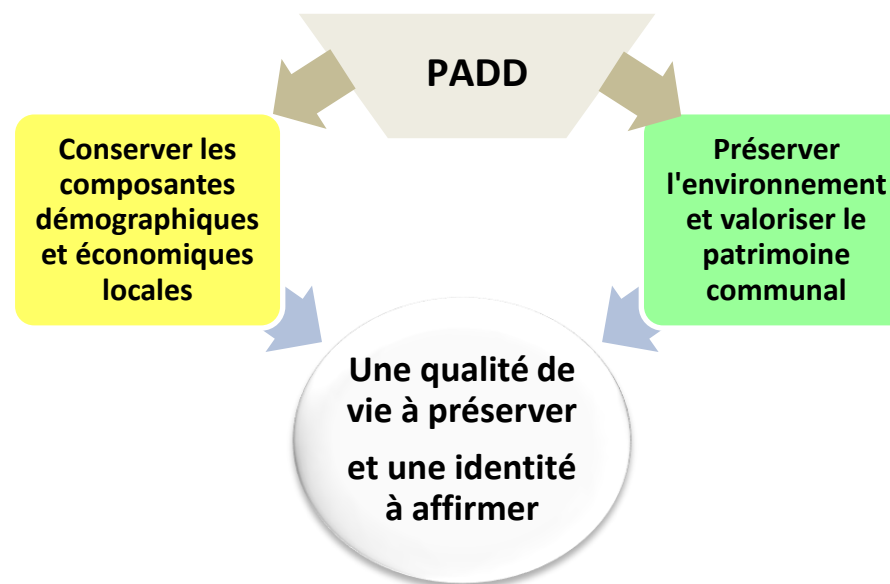
Préambule.....	2
Défi n°1 : Conserver les composantes démographiques et économiques locales	7
Objectif 1.1 : Développer une politique de l’habitat adaptée et viser une croissance démographique raisonnable et une moindre consommation de sols agricoles ou naturels	
Objectif 1.2 : Favoriser la constitution d’une centralité villageoise et poursuivre l’amélioration des espaces publics	
Objectif 1.3 : Favoriser le développement des activités économiques et de l’emploi, du commerce et des services	
Objectif 1.4 : Favoriser les synergies avec Saint Martin Lestra	
Défi n°2 : Préserver l’environnement et valoriser le patrimoine communal.....	12
Objectif 2.1 : Valoriser le patrimoine communal et préserver la diversité et la qualité des paysages	
Objectif 2.2 : Préserver les potentiels agricoles	
Représentations graphiques des orientations du PADD	15

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

⇒ Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, dans le respect des principes du développement durable. Ces orientations sont définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune de SAINT BARTHELEMY LESTRA :



L'élaboration d'une stratégie de long terme

Le **projet de développement communal** dépasse la notion de **PADD** propre au PLU. Ce projet de long terme doit s'inscrire dans la durée et dans l'espace communal, mais aussi dans un environnement intercommunal plus large. Il s'agit en conséquence de prendre en compte :

- **l'espace physique ou géographique** et les relations internes et externes qu'il entretient avec les autres composantes urbanisées, naturelles ou agricoles communales ou avoisinantes, dont celles des Monts du Lyonnais ou du Forez, de la ville de Feurs, mais aussi des liens avec les agglomérations de Saint Etienne et Lyon distantes de moins de 50 km ;
- **les dimensions économiques, sociales** qui participent à l'affirmation d'une identité globale St Barthélemy Lestra/St Martin Lestra,
- **le temps**, avec des **phases successives de redéploiement ou développement** qui se concrétiseront par des actions ou projets, à vocation résidentielle, économique, environnementale.

Ce projet de développement communal devra être en conséquence **l'expression d'une vision stratégique de développement** sur le moyen et le long terme et de **mise en valeur du territoire communal**. Il définira les orientations générales d'aménagement et de développement possibles et souhaitables envisagées par la commune et ses acteurs, dans le respect des principes du développement durable.

Ces orientations ont été précisées au regard du **diagnostic expert, des diagnostics partagés** avec les élus communaux sous forme de séminaires, de **tables rondes** avec les personnes publiques associées ou ressources du territoire (agriculteurs, responsables économiques ou sociaux), en **réunions publiques**. Les composantes environnementales, socio-économiques, d'aménagement du territoire, seront ainsi mises en dynamiques et perspectives. Elles ont permis de dégager les forces et faiblesses, opportunités et menaces du territoire et ensuite d'identifier les défis d'aménagement pour la commune.

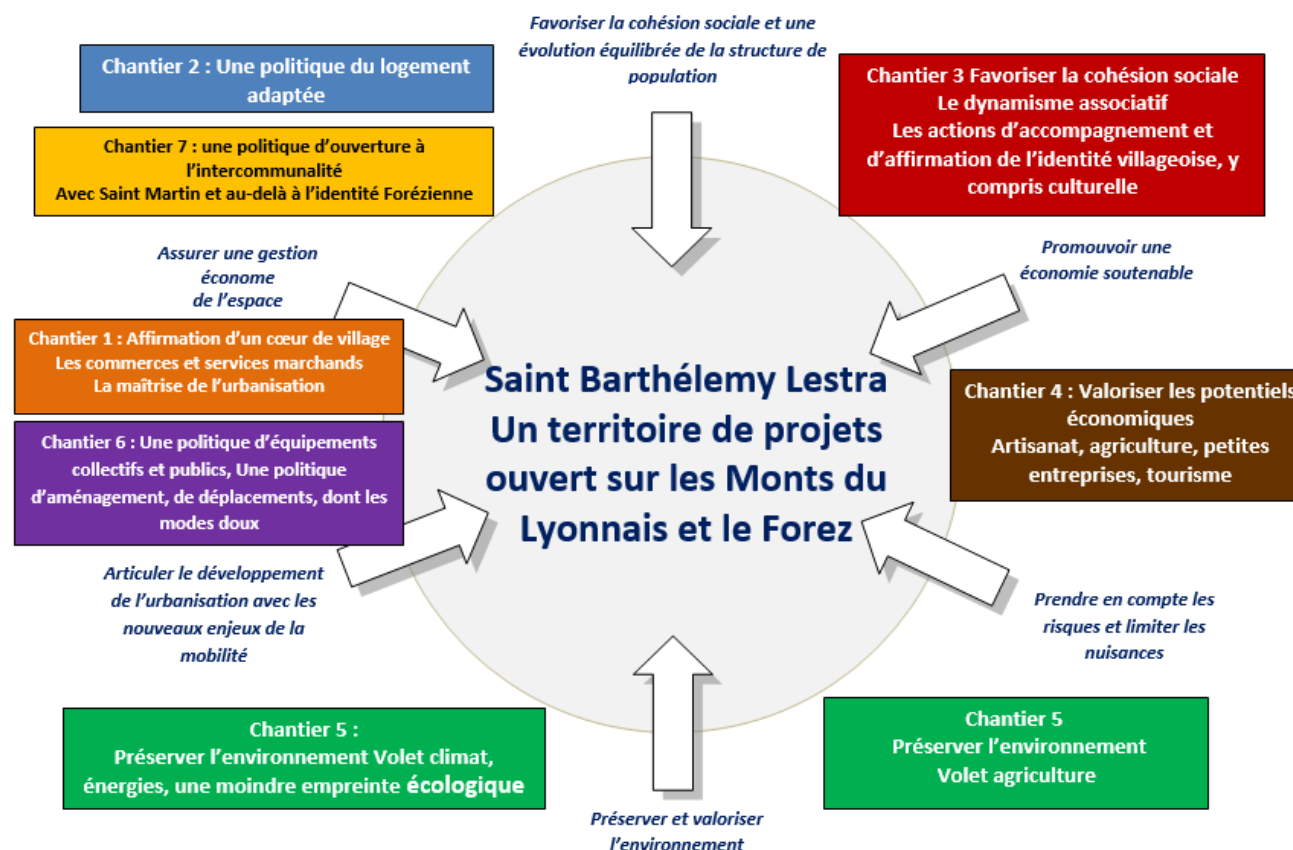
Le projet de territoire de Saint Barthélemy Lestra a conduit à exprimer 5 orientations ou finalités principales et transversales pour ensuite définir les enjeux **du PADD** :

- ✚ La position géographique de Saint Barthélemy Lestra doit permettre **un meilleur ancrage dans la nouvelle intercommunalité du « Centre Forez » et son environnement naturel remarquable**. **L'ouverture vers les agglomérations de Saint Etienne et Lyon** constitue un potentiel indéniable. La commune doit **valoriser son positionnement géographique**, développer les potentiels économiques, résidentiels, touristiques et environnementaux.
- ✚ **Saint Barthélemy Lestra** est un des maillons d'une intercommunalité déclinée à **l'échelle de proximité avec Saint Martin Lestra** dans une configuration de « jumellité », tant les bourgs sont proches (moins d'un kilomètre) et les interactions fortes (commerces, services, équipements, zone d'activités commune, associations...). L'autre échelle est celle **d'une intercommunalité large** dans laquelle la commune joue un rôle de pôle résidentiel. **L'enjeu est d'affirmer une complémentarité** pour préserver un maximum de services de proximité et un cadre résidentiel attractif.
- ✚ **Saint Barthélemy Lestra** présente aujourd'hui un caractère paysagé fragmenté. L'histoire et la géographie communale ont en effet produit des espaces bâtis éclatés caractérisés par un habitat diffus, avec une centralité villageoise contrainte par le manque de perméabilité des voies et cheminements. Les évolutions à venir doivent s'accompagner **d'un changement d'image et de fonctionnalités nouvelles, une refonte de la trame des voiries et espaces publics**. L'enjeu est de favoriser de nouveaux besoins, usages, services d'un cœur de village dynamique et identitaire pour l'ensemble des habitants de la commune. Il s'agit de **concevoir et aménager un cadre de la centralité villageoise requalifié, maillé et apaisé des nuisances ou contraintes**, dont l'importance du stationnement.
- ✚ **Un cadre résidentiel valorisé plus diversifié** qui favorise l'émergence de nouvelles formes d'habitat alternative au pavillonnaire. Il s'agit de satisfaire un éventail plus large des demandes, besoins et attentes des résidents (jeunes ménages, personnes âgées...) en accompagnant tous les parcours ou les mobilités résidentielles choisies ou subies. **Le dynamisme associatif** est un autre facteur déterminant des **liens sociaux et de convivialité** qui unissent la communauté villageoise de Saint Barthélemy Lestra. Les équipements et services qui sont associés doivent donc être pérennisés.
- ✚ **Son cadre naturel et agricole préservé** constitue enfin un écrin qui doit être préservé par une gestion économe des ressources naturelles ou agronomiques, par la valorisation de la matrice éco-paysagère (haies, cordons boisés...). Ce cadre champêtre constitue un vecteur d'identité ou d'aménités qui peut être décliné en potentiel de développement d'un tourisme de proximité pour les populations urbaines proches, en lien avec les Collines du Matin et les Monts du Lyonnais.

Satisfaire aux besoins de développement des générations présentes, en respectant la qualité de notre environnement et avec le souci de progrès social, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, tel est l'objectif principal du développement durable.

Dans cette perspective, **l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Saint Barthélemy Lestra** doit s'articuler sur la définition de « chantiers du développement communal ». Sept « chantiers » ont été identifiés, ils peuvent s'inscrire dans une rosace qui exprime les finalités suivantes :

- ✚ Favoriser la cohésion sociale et une évolution équilibrée de la population,
- ✚ Promouvoir une économie soutenable,
- ✚ Prendre en compte les risques et limiter les nuisances,
- ✚ Préserver et valoriser l'environnement,
- ✚ Articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de mobilité,
- ✚ Assurer une gestion économe de l'espace.



LES THEMES A ABORDER PAR LE PADD SELON L'ARTICLE L.151-5 DU CODE DE L'URBANISME

définit

les orientations générales des politiques

- 1- d'aménagement
- 2- d'équipement
- 3- d'urbanisme
- 4- de paysage
- 5- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- 6- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

arrête

les orientations générales concernant

- 7- l'habitat
- 8- les transports et les déplacements
- 9- le développement des communications numériques
- 10- l'équipement commercial
- 11- le développement économique et les loisirs

fixe

- 12- des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

ORIENTATIONS DU PADD ABORDANT LES THEMES

1 : 1.2 « Favoriser la constitution d'une centralité villageoise »

2 : 1.2 « Poursuivre l'amélioration des espaces publics »
3 : 1.1 « Viser une croissance démographique raisonnable et une moindre consommation de sols agricoles ou naturels »

4 : 2.1 « Préserver la diversité et la qualité des paysages »

5 et 6 : 2.1 « Protéger les milieux naturels sensibles »

7 : 1.2 « Développer une politique de l'habitat adaptée »

8 : 1.2 « Favoriser la constitution d'une centralité villageoise »
« Promouvoir l'usage des modes de déplacement doux »

9- 10 - 11 : « Favoriser les synergies avec Saint Martin Lestra »

« Développer les réseaux de communications numériques »

12 : 1.1 « une moindre consommation de sols agricoles ou naturels »

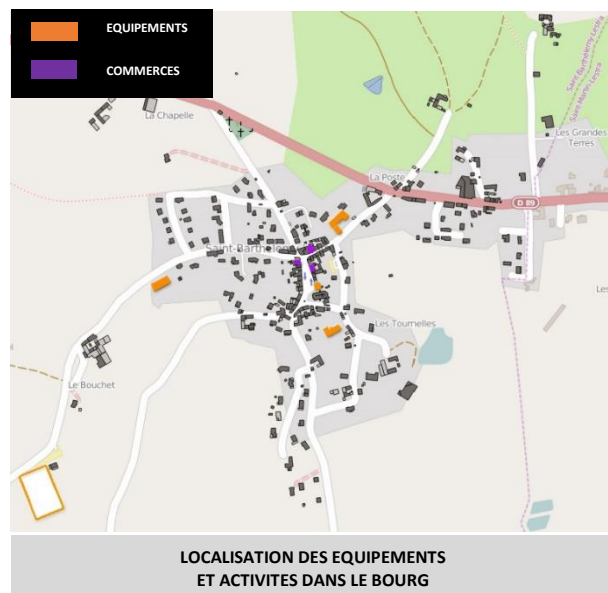
UNE QUALITE DE VIE A PRESERVER ET UNE IDENTITE A AFFIRMER

DEFI N°1

CONSERVER LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES LOCALES

De 1982 à nos jours, la croissance de la population est positive. En effet, la population a gagné 199 habitants (+41,8%). La plus forte hausse a eu lieu entre 1999 et 2006 (+91 habitants). Cette croissance démographique est continue mais irrégulière entre chaque période intercensitaire : elle a été très marquée début des années 80 à début des années 2000 (+197 habitants) puis s'est essouffée fin des années 2000 (+2 habitants).

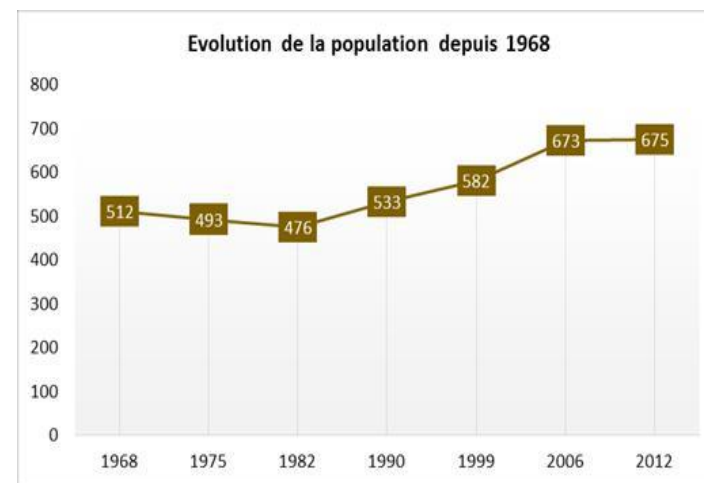
Grâce à cette arrivée de nouveaux habitants (couples avec enfants), la commune a vu sa population rajeunir. En effet, malgré une chute de l'indice de jeunesse en 2006, il est remonté à son niveau de 1999. La part des moins de 20 ans représente encore 28,2% de la population totale, soit 192 habitants. Le rythme de construction de logements neufs est quant à lui peu soutenu : 1,9 logements/an sur les dix dernières années.



Cependant, les logements vacants représentent au total 6% du parc (19 logements), cette proportion assez faible est en baisse depuis 1990, ce qui témoigne de l'attractivité résidentielle de la commune.

La commune présente une offre commerciale et de services de proximité (restaurants, épicerie). Elle dépend en grande partie des communes voisines pour les commerces et services spécialisés et notamment de St Martin Lestra commune attenante et identifiée comme un tout avec St Barthélémy Lestra.

L'activité économique est dynamique et repose sur un tissu artisanal varié et quelques PME et PMI. A cela s'ajoute, la zone d'activités intercommunale de Lestra occupée par 3 entreprises et qui se situe à cheval, entre la commune de SAINT-BARTHELEMY-LESTRA et SAINT-MARTIN-LESTRA. L'activité agricole compte encore 22 exploitations. Malgré une centaine d'emplois recensés la très grande majorité des actifs occupés (82,6% soit 252 actifs) travaillent en dehors de la commune, sur les pôles d'emplois voisins et notamment sur la communauté de communes de Feurs en Forez.



UNE QUALITE DE VIE A PRESERVER ET UNE IDENTITE A AFFIRMER

DEFI N°1

CONSERVER LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES LOCALES

Objectif 1.1 Développer une politique de l'habitat adaptée et viser une croissance démographique raisonnable et une moindre consommation de sols agricoles ou naturels

ORIENTATIONS :



⇒ CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

- Assurer le renouvellement démographique et une évolution progressive de la population communale entre 700 et 730 habitants à l'horizon 2026
- Poursuivre une croissance démographique de 0,4%/an, soit une population d'environ 700 habitants à l'horizon 2026 et 730 habitants à l'horizon 2036
- Viser une moindre consommation de sols agricoles et naturels par une offre foncière à vocation résidentielle

⇒ PARC DE LOGEMENTS

- Offrir les conditions d'un parcours résidentiel diversifié
- Proposer une offre de logements aux statuts (accession et locatif), formes (individuel/groupé/collectif) et cibles (jeunes ménages avec enfants, seniors indépendants ou dépendants) variés :
 - en faveur des jeunes actifs et des ménages avec enfants,
 - en accompagnement du vieillissement.
- Favoriser le renouvellement du parc de logement par la construction de logements neufs
- Adapter les logements aux différents types de populations et accompagner la dépendance et le vieillissement :
 - Développer le parc de logements locatifs publics et privés,
 - Proposer des logements de type T2 et T3 adaptés au vieillissement ou ménages de petite taille (1 à 3 personnes),
 - Favoriser l'accession sociale à la propriété,
 - Favoriser la mixité sociale et générationnelle,
- Diversifier et équilibrer la production de logements actuellement composée à 90% de maisons individuelles de grande taille sur des lots libres et organisées en habitat diffus :
 - en termes de localisation, de typologie des ménages, de statut (locatif, accession, location/accession, libre ou aidé...)
 - favoriser l'intensité urbaine, le confort, la qualité de vie.
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables

⇒ AMENAGEMENT URBAIN

- Adapter le développement communal aux capacités d'alimentation en eau potable et assainissement



UNE QUALITE DE VIE A PRESERVER ET UNE IDENTITE A AFFIRMER

DEFI N°2

CONSERVER LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES LOCALES

Objectif 1.2 Favoriser la constitution d'une centralité villageoise et poursuivre l'amélioration des espaces publics

ORIENTATIONS :

⇒ CONCENTRER L'URBANISATION RESIDENTIELLE

- Recentrer le développement résidentiel autour du bourg et renforcer sa fonction de centralité :
 - Mobiliser une offre foncière adéquate pour renforcer la centralité villageoise
 - Densifier les espaces sous utilisés, notamment à l'épicentre communal

⇒ PERENNISER LES EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION

- Renforcer le rôle de centralité à la place,
- Regrouper l'offre de commerces et services,
- Conforter les équipements : école, salle des fêtes, équipements de sports et loisirs, salle associative...

⇒ FAVORISER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

- Réduire la circulation automobile en ville
 - Réduire l'emprise de la voiture sur les espaces publics, dont le stationnement permanent sur la place du village,
 - Créer des itinéraires (en sens unique ou alternés) pour mieux irriguer l'épicentre communal,
 - Créer des poches de stationnement adaptées aux usages, arrêt minute, courte, moyenne ou longue durée,
 - Promouvoir l'usage des modes de déplacement doux (piétons, cyclistes...) en proposant des itinéraires sécurisés.

⇒ PROMOUVOIR UNE QUALITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

- Apporter des réponses d'intensité, de compacité dans le cœur de village
- Valoriser les espaces libres publics qualitatifs et quantitativement bien dimensionnés
- Promouvoir de nouvelles formes urbaines alternatives au pavillonnaire
- Valoriser les entrées de village
- Aménager les traversées urbaines
- Mailler et aménager des liaisons douces
- Valoriser les éléments du patrimoine bâti et non bâti publics ou privés



CONSERVER LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES LOCALES

Objectif 1.3 Favoriser le développement des activités économiques et de l'emploi, du commerce et des services

ORIENTATIONS :

⇒ PME/PMI ET ARTISANAT :

- Promouvoir les actions intercommunales pour le développement de la zone d'activités
- Maintenir et développer les entreprises locales en prévoyant des potentiels d'extension bâtie ou non bâtie, en développant les réseaux d'entreprises et les coopérations, en favorisant la reprise d'entreprise,
- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et stimuler l'offre en immobilier d'entreprises
- Maintenir et renforcer le dynamisme de l'artisanat par une offre d'accueil adaptée (locaux et terrains)

⇒ COMMERCE ET SERVICES :

- Renforcer et développer l'attractivité de la structure commerciale et de services,
- Favoriser le regroupement des commerces de proximité pour affirmer le cœur de village
- Requalifier les traversées routières comme lien commercial

⇒ OPTIMISER LES FONCTIONNALITES DE DEPLACEMENT POUR FACILITER L'ACCES AUX ZONES ECONOMIQUES

- Hiérarchiser et adapter les gabarits des voies

⇒ TOURISME :

- Optimiser le potentiel touristique : agrotourisme, randonnées, gîtes et chambres d'hôtes



UNE QUALITE DE VIE A PRESERVER ET UNE IDENTITE A AFFIRMER

DEFI N°2

CONSERVER LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES LOCALES

Objectif 1.4 Favoriser les synergies avec Saint Martin Lestra

ORIENTATIONS :

⇒ EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES :

- Faire de la proximité de St Martin Lestra un atout par la mise à jour des potentiels, complémentarités...
- Rechercher les complémentarités pour des actions intercommunales de mutualisation et d'optimisation des équipements et services
- Poursuivre le développement de la zone d'activités, pour fixer des emplois et entreprises
- Conforter le site de la maison de santé et maison pour personnes âgées
- Réfléchir à terme sur la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Développer les réseaux de communications numériques (THD42)
- Valoriser le tissu associatif par des partenariats à l'échelle communale et intercommunale

⇒ TOURISME :

- Optimiser le potentiel touristique



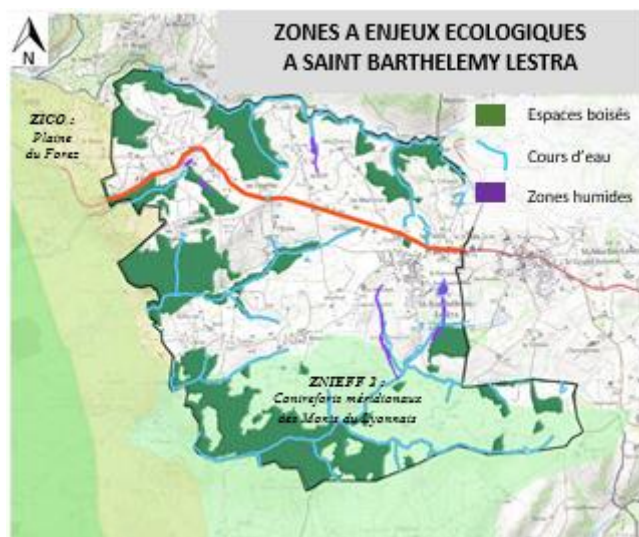
UN CADRE RURAL ET NATUREL A PRESERVER

DEFI N°2

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

Située sur les premiers contreforts des Monts du Lyonnais et traversé par un réseau hydrologique important, la commune de SAINT-BARTHELEMY-LESTRA, qui s'étend sur 11,1 km², présente un **relief ondulé**. L'altitude s'élève très progressivement d'Ouest en Est sous forme de terrasses successives de 371m à 593m, soit une amplitude altimétrique de 222 m.

Le territoire de SAINT-BARTHELEMY-LESTRA appartient à l'entité paysagère des Monts du Lyonnais et plus précisément à celle des Vallons de l'Ouest du Tararais. Il s'articule entre monts et vallées qui structurent le paysage. Il se caractérise par des prairies ouvertes de pentes douces et fonds de vallées amples et profondes qui alternent avec des boisements de pentes fortes et de sommets. Les vues sont tantôt cloisonnées par la présence des boisements, tantôt très ouvertes sur les Monts du Forez et du Lyonnais en arrière-plan. Un réseau de chemins et sentiers permet leur découverte.



Le bourg se situe à l'Est du territoire sur un promontoire à environ 550 m d'altitude, crée par les vallées creusées par le passage de la Doise, du Garollet et de Font-Rambert. Depuis la RD89 en venant de l'Ouest, les clochers des villages de St Martin Lestra et St Barthélemy Lestra séparés de seulement 1 km se détachent simultanément dans le paysage. **Le bourg, composé d'un alignement continu de maisons de village traditionnelles, est relativement bien préservé.** Seules les franges accueillent des constructions récentes de type pavillonnaire.

En terme de patrimoine naturel remarquable, la commune est concernée sur sa limite communale Ouest par la ZICO « Plaine du Forez » et dans sa moitié Sud par la ZNIEFF II « Contreforts méridionaux des Monts du Lyonnais » qui englobe notamment l'ensemble les boisements et fonds de vallées du ruisseau de Foix et du Garollet. Les cours d'eau et les boisements et ripisylve qui les accompagnent constituent des corridors écologiques à préserver. SAINT BARTHELEMY LESTRA recèle aussi quelques zones humides en particulier au Sud du bourg. **Globalement l'ensemble de la commune est caractérisé par une nature ordinaire d'intérêt moyen mais composant une trame naturelle avec une activité agricole extensive très perméable en terme de fonctionnalité écologique.**

UNE QUALITE DE VIE A PRESERVER ET UNE IDENTITE A AFFIRMER

DEFI N°2

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES ESPACES AGRICOLES

Objectif 2.1 Valoriser le patrimoine communal et préserver la diversité et la qualité des paysages

ORIENTATIONS :



⇒ Préserver la diversité et la qualité des paysages :

- Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti traditionnel et le petit patrimoine : Eglise, châteaux, chapelle...
- Préserver les vues dégagées sur le bourg avec la plaine du Lyonnais et les Monts du Forez en arrière-plan et les liens visuels avec St Martin Lestra
- Recentrer et densifier l'urbanisation dans le centre bourg et limiter les surfaces urbanisables à moins d'1 ha.

- Préserver le vocabulaire végétal : ripisylve en bordure des cours d'eau, alignements d'arbres, bosquets....
- Stopper le mitage en particulier au Nord de la commune (lieux dits « Le Bret », « Les Mollières » ou encore à « Montmain») et l'urbanisation linéaire (le long de la voie communale entre le lieu-dit Roty à Laizin)

⇒ Accompagner la qualité environnementale et paysagère

- Rendre attractif par de nouveaux modes d'aménagement

⇒ Protéger les milieux naturels sensibles :

- Préserver la ZNIEFF 2, les zones humides et corridors écologiques : vallée de la Doise, de Font-Rambert, du Foix et de Garollet notamment
- Maintenir une bonne qualité des cours d'eau (maintien du bon fonctionnement de la STEP du bourg et amélioration des ANC)
- Maîtriser les ruissellements pluviaux, en infiltrant et/ou en stockant les eaux de pluie, en limitant l'imperméabilisation des sites et en favorisant la présence du végétal
- Prévenir les risques (inondation de la rivière *la Doise*) et les nuisances (dont sonores)

⇒ Poursuivre l'aménagement du centre bourg

- aménagement de la place centrale, cheminements doux, accessibilité, stationnement, perméabilités, signalétique, sécurisation, aire de jeux...



UNE QUALITE DE VIE A PRESERVER ET UNE IDENTITE A AFFIRMER

DEFI N°2

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

Objectif 2.2 Préserver les potentiels agricoles

ORIENTATIONS :

⇒ Préserver le foncier agricole

- Assurer une pérennité des emprises agricoles pour les exploitants : limiter au maximum la consommation de foncier valorisé par l'agriculture
- Anticiper les besoins et contraintes des exploitations agricoles (extension, nouveaux bâtiments, périmètre de réciprocité...) et leur transmission
- Conserver des périmètres de réciprocité suffisant entre activités agricoles et habitat de tiers
- Gérer les itinéraires de déplacement des engins agricoles
- Eviter les enclavements des parcelles exploitées

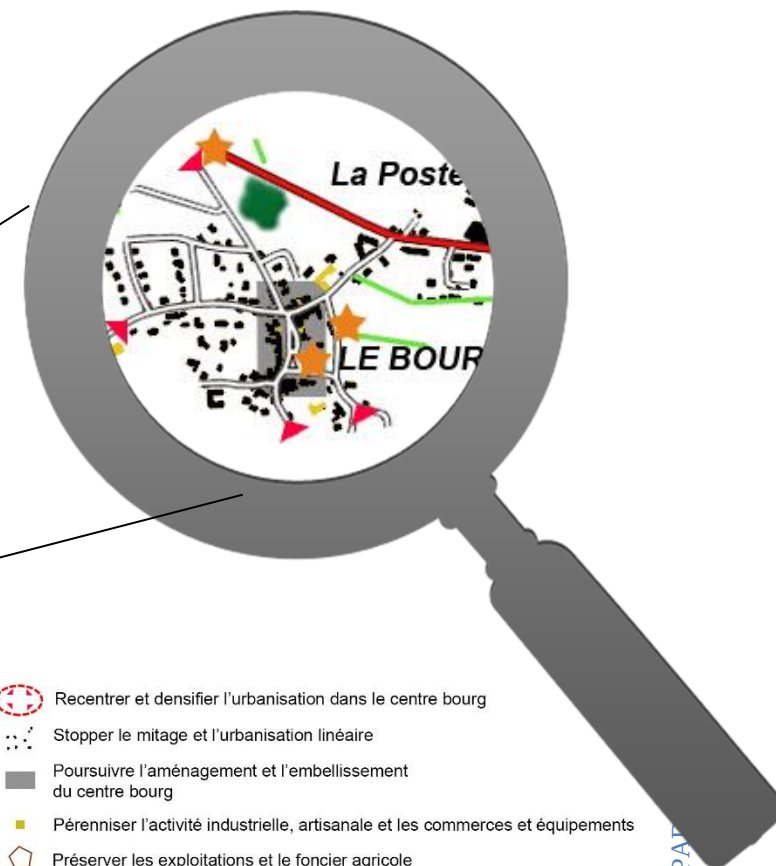
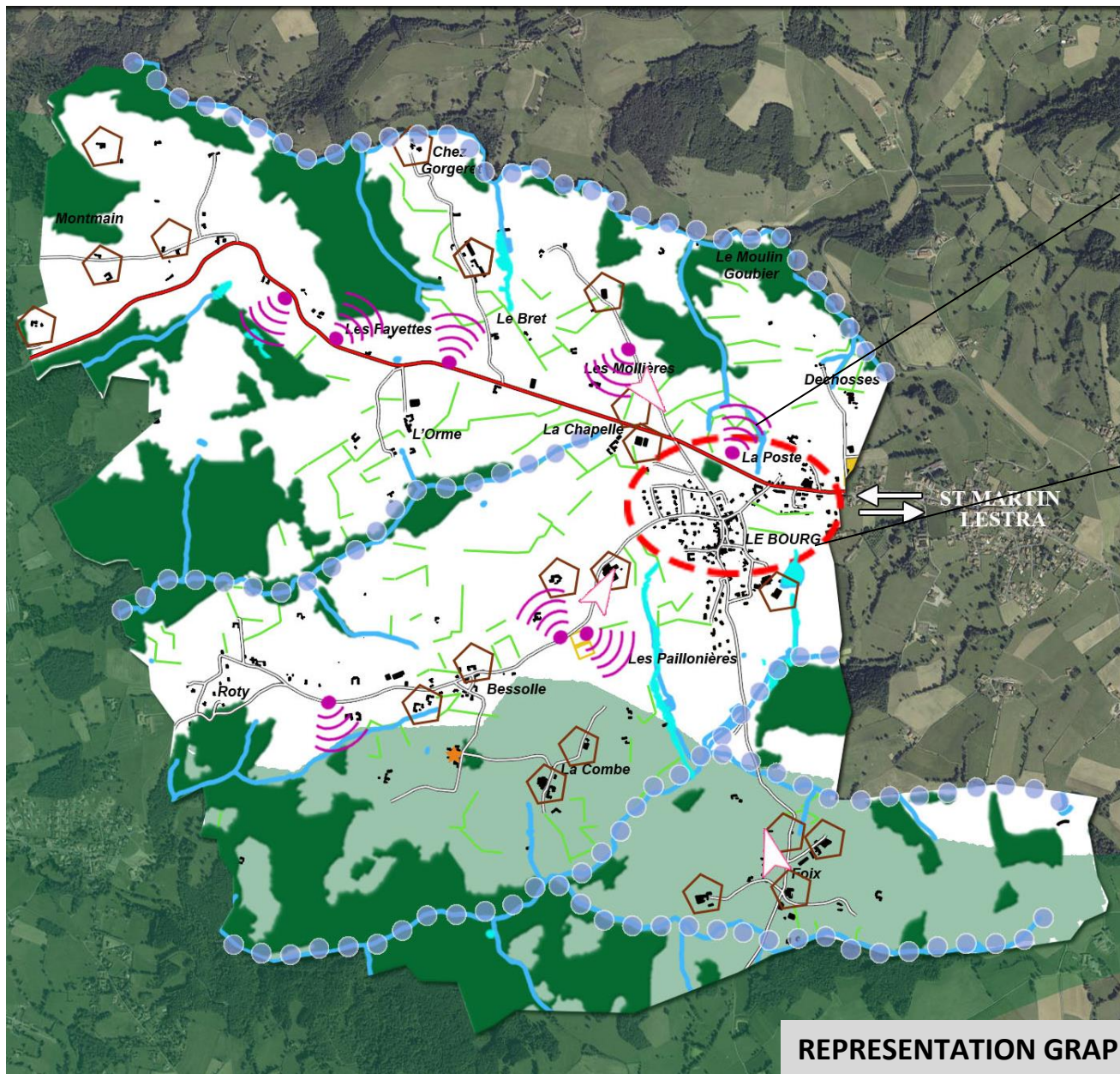
⇒ Préserver la diversité des activités agricoles

- Valoriser la diversité des productions et savoir-faire locaux
- Préserver des zones de prairies importantes pour la diversité des paysages et des milieux naturels
- Maintenir et valoriser l'activité agricole comme une composante économique majeure :
 - adaptée aux besoins des exploitants
 - pour assurer la lisibilité foncière que cette activité requiert
 - garante de la diversité des paysages

⇒ Garantir une bonne intégration paysagère

- des nouvelles constructions agricoles
- des aménagements





- Recentrer et densifier l'urbanisation dans le centre bourg
- Stopper le mitage et l'urbanisation linéaire
- Poursuivre l'aménagement et l'embellissement du centre bourg
- Pérenniser l'activité industrielle, artisanale et les commerces et équipements
- Préserver les exploitations et le foncier agricole
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti
- Faire de la proximité de St Martin Lestra, un atout
- Préserver les points de vue lointains sur la plaine du Lyonnais et les monts du Forez
- Préserver les points de vue sur le bourg
- Maintenir la qualité des cours d'eau
- Protéger les zones humides et corridors écologiques
- Préserver les espaces boisés et la trame bocagère
- Protéger les vastes ensembles naturels (ZNIEFF 2/ZICO)

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD